



## COMITE DE COTE D'OR

### PLENIERE POLE SPORTIF

#### COMPTE RENDU DE REUNION DU 25 Octobre 2017

##### *Etaient présents :*

Jacqueline Estivalet, Isabelle Gelin, Michel Herment, Marielle Heuguet, Jean Louis Lamotte, Catherine Larcher, Philippe Noirod, Alix Piard, Corinne Poitout, Jacky Vernoud

*Etaient excusés :* Anne Sophie Gatteaut, Catherine Gatti, Véronique Viaud, Laurent Vignard.

*Invité présent :* Jean Pierre Joly.

\*\*\*\*\*

Les points suivants ont été abordés au cours de cette réunion :

##### ❖ **Proposition de championnat élaboré par la commission technique suite aux brassages :**

- U17M : 15 équipes       $\Rightarrow$  série 1 à 8 équipes, série 2 à 7 équipes.  
Proposition entérinée par la plénière
- U15 M : 21 équipes       $\Rightarrow$  3 séries à 7 équipes + 1 exempt  
Il est décidé que la série 1 serait composée exceptionnellement de 7 équipes comme les deux autres séries afin de maintenir un nombre de matchs suffisant pour tous.
- U13M : 24 équipes 3 poules de 8.  
Proposition entérinée par la plénière
- U11M : 30 équipes.       $\Rightarrow$  Série 1 à 8 équipes, 2, 3 et 4 à 8 ou 7 équipes. La commission technique propose de mettre JDA1 et JDA 2 en série 1 compte tenu du niveau de jeu de ces deux équipes. La commission mini basket a préalablement entériné cette formule proposée.  
La plénière valide cette proposition sous réserve que la JDA accepte, deux équipes dans une même poule obligeant une personnalisation des équipes conformément au règlement. Cette proposition leur sera faite. Si la JDA s'y oppose le club d'Is sur Tille remplacera JDA2 suite aux résultats des brassages.

##### ❖ **Points divers :**

- Le club de Seurre souhaite modifier son engagement U11M en U11F.

Les U11F ont déjà débuté leur championnat mais comportent un exempt dans la poule, la commission mini basket s'étant prononcé favorablement la plénière décide d'accéder à la demande de Seurre en les intégrant au championnat. Deux matchs seront à rattraper.

- U15F : 7 équipes. Suite à la proposition de la commission jeunes - féminine qui s'était réuni en juin et suite à la décision du bureau directeur du 16 Octobre, il a été acté que le championnat U15F débutera par un Open le dimanche 12 novembre, d'autant que le comité a été doté par la FFBB pour cette manifestation. Un appel à candidature pour l'organisation e la manifestation a été lancé auprès de tous les clubs mais à ce jour pas de candidature. Un open retour est évoqué mais trouver une salle en fin de championnat reste problématique, à étudier ....
- Les play off de toutes les catégories devant se disputer les 28 avril, 5 mai et 25/ 26 mai, la plénière souhaiterait que la fête du mini basket ne soit pas programmée à ces dates.

❖ **Commission sportive senior :**

- L'engagement pour la Coupe de Côte d'or va être envoyé aux clubs. Même formule que l'an passé. 8 équipes minimum en masculins et 6 minimum en féminines. **Décision n°1**  
Le règlement doit être revu et éventuellement corrigé.
- Suite aux vérifications des feuilles de matchs il s'avère que la case « licence non présentée » n'est pas forcément cochée sur l'e marque. La plénière souhaiterait qu'un rappel aux arbitres à ce sujet soit fait. **Décision n°2**
- Concernant les brulages des équipes seniors région, Jean Louis Lamotte confirme que les listes de brûlage région seront le cas échéant modifiées par la région et non par le département.
- Match de pré régional féminine Chenôve/ CTC Seine en Tille  
Rappel des faits : Suite à la décision du bureau directeur du 16 Octobre, il a été demandé à l'entente CTC Seine en Tille de fournir des certificats médicaux avant le 23 Octobre afin que son équipe ne soit pas déclarée forfait pour le match non joué du 1 Octobre contre Chenove. 3 documents sont parvenus au comité. Après examen en plénière, il s'avère que deux de ces documents concernent des joueuses qui n'étaient pas licenciées en date du 1 Octobre : Orry Erica et Brossard Lolita. De ce fait les personnes présentes estiment à la majorité (sauf Jean Pierre Joly qui n'a pas voix délibérative) que ces documents sont irrecevables et que de ce fait l'équipe CTC Seine et Tille est déclarée forfait pour le match n° 2002 du 01/10/2017. **Décision n°3**
- 

❖ **Décisions/objectif à réaliser/dates à retenir :**

Décision N° 1	Faire envoyer par le secrétariat l'engagement Coupe de Côte d'Or
Décision N° 2	Rappel aux arbitres pour la case « licence non présentée »
Décision N° 3	Notification forfait à envoyer CTC Seine en Tille

La réunion est terminée à 21 H .

Responsable du Pôle : Corinne Poitout